

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020106 – MDE 16/004/02

Informations complémentaires sur l'EXTRA 69/01 (MDE 16/008/01 du 15 octobre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE CAPITALE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

JORDANIE

Basim Abdallah Najeeb Abu Shamma (h), 28 ans
Raed Abdallah Najeeb Abu Shamma (h), son frère, 25 ans

Londres, le 8 février 2002

Basim Abdallah Najeeb Abu Shamma et son frère Raed Abdallah Najeeb Abu Shamma ont été pendus le 7 février 2002. Tous deux avaient été reconnus coupables d'homicide sur la personne d'un ami tué au cours d'une bagarre, et condamnés à mort en février 2001. Ils avaient adressé un recours en grâce au roi Abdallah bin Hussein, mais leurs sentences capitales avaient été confirmées, alors que subsistaient des doutes quant à l'équité de leur procès.

Trois autres personnes ont été exécutées au cours de la même période, dont un homme initialement condamné à quinze ans de réclusion pour le meurtre de son père, dont la peine avait été aggravée et transformée en condamnation à mort. En revanche, les hommes reconnus coupables de meurtre sur la personne de parentes tuées « pour des questions d'honneur » voient généralement leurs peines de réclusion ramenées en appel à six mois.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Basim Abdallah Najeeb Abu Shamma et de Raed Abdallah Najeeb Abu Shamma.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*